

# QU'EST-CE QUE LA CIRCULATION INTER-FILES ?

La circulation inter-files consiste à circuler en deux-roues ou en trois-roues motorisés entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à vitesse réduite dans un trafic dense et congestionné. Elle n'est actuellement pas autorisée par le code de la route.

# POURQUOI MENER UNE EXPÉRIMENTATION ?

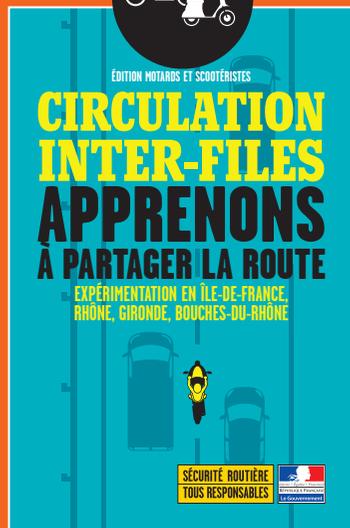
Bien que massivement pratiquée par les deux-roues motorisés, la circulation inter-files n'est ni encadrée par des règles ni enseignée dans les écoles de conduite. **Depuis février 2016, elle est expérimentée à titre exceptionnel, et ce, à condition de respecter certaines règles**, dans 11 départements particulièrement embouteillés aux heures de pointe. Cette expérimentation de la circulation inter-files, aujourd'hui pratiquée de façon anarchique, permettra de promouvoir une conduite apaisée, encadrée et plus respectueuse des autres usagers de la route.

## → 11 DÉPARTEMENTS D'EXPÉRIMENTATION

PARIS, HAUTS-DE-SEINE, SEINE-SAINT-DENIS, VAL-DE-MARNE, SEINE-ET-MARNE, YVELINES, ESSONNE, VAL-D'OISE, RHÔNE, GIRONDE, BOUCHES-DU-RHÔNE



ÉDITION MOTARDS ET SCOOTÉRISTES



EN SAVOIR PLUS ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



[twitter.com/routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08



ÉDITION AUTRES USAGERS

# CIRCULATION INTER-FILES APPRENONS À PARTAGER LA ROUTE

EXPÉRIMENTATION EN ÎLE-DE-FRANCE, RHÔNE, GIRONDE, BOUCHES-DU-RHÔNE



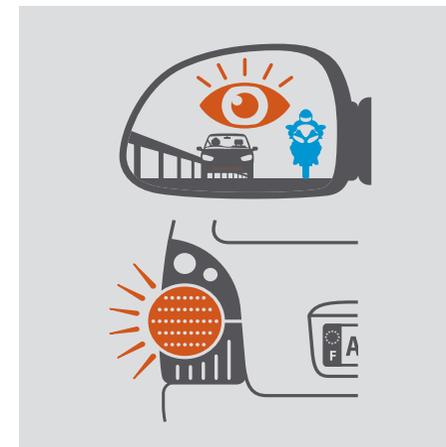
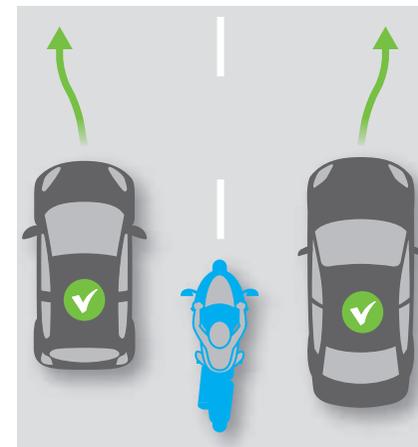
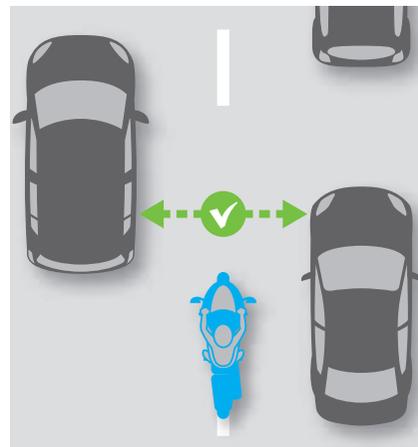
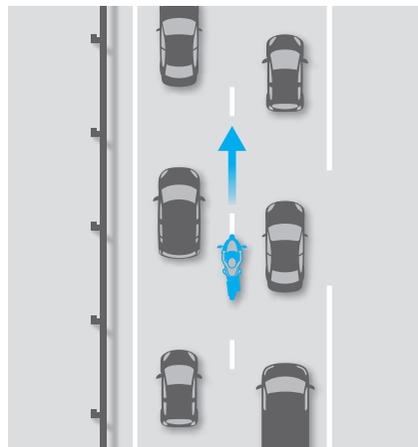
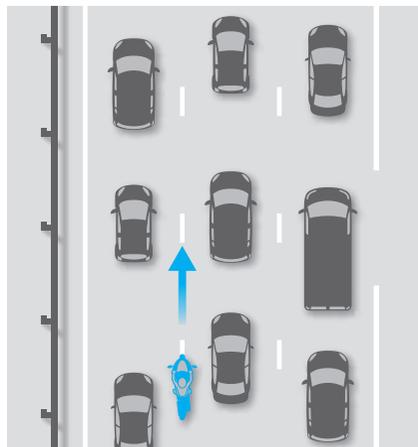
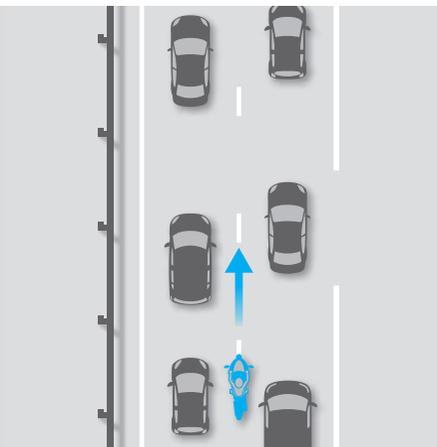
SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



# OÙ PEUT-ON CIRCULER EN INTER-FILES ?

# QUAND PEUT-ON CIRCULER EN INTER-FILES ?

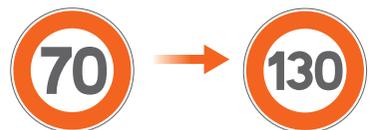
# ET BIEN SÛR...



1 La circulation inter-files pour les deux-roues motorisés est autorisée dans les 11 départements concernés par l'expérimentation, uniquement sur les autoroutes et les routes à au moins deux fois deux voies séparées par un terre-plein central et où la vitesse autorisée est comprise entre **70 et 130 km/h**.

2 Les deux-roues motorisés doivent circuler entre les deux files de véhicules les plus à gauche de la chaussée.

La circulation inter-files reste interdite en ville et sur les routes non séparées par un terre-plein central.



3 La circulation inter-files est autorisée **lorsque la circulation est dense** et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies.



4 Pour rouler en inter-files, l'espace entre les véhicules doit être suffisant ; le deux-roues motorisé ne doit **pas forcer le passage**.

La circulation inter-files est interdite lorsqu'une voie est en travaux ou couverte de neige ou de verglas.



En inter-files, la vitesse des deux-roues motorisés est limitée à 50 km/h.

5 Laissez un espace suffisant pour **faciliter la circulation** des motocyclistes qui roulent en inter-files.



6 Vérifiez toujours dans votre **rétroviseur** et contrôlez les **angles morts** avant tout changement de file.

7 Veillez à actionner le **clignotant** avant de changer de file.

**ATTENTION :** évitez les manœuvres brusques.